

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<u>Département d'Indre et Loire</u> Commune de Channay sur Lathan



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N°20/2025 PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES DU 02/04/2025 AU 04/04/2025- Rue du Clos de la Ruette et rue des Déportés

Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la demande en date du 21/03/2025 par laquelle l'entreprise CONNECT TP, Dardilly, sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux : passage de câbles et pose de boites dans chambre

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces travaux la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>. L'entreprise CONNECT TP est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande, à charge pour l'entreprise de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Motif d'occupation : passage de câbles et pose de boites dans chambre

Lieu de l'occupation : Rue du Clos de la Ruette et rue des Déportés

Moyens d'occupation : circulation alternée manuellement avec vitesse limitée à 30km/h et interdiction

de stationner et de dépasser véhicules légers et poids lourds.

Date de début et de fin : du 02/04/2025 au 04/04/2025

<u>ARTICLE 2</u>: Les bénéficiaires prendront toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et seront chargés de mettre en place de la signalisation (prescriptions visées à l'article 1).

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- > Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- > Madame la Directrice Départementale des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- ➤ Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ZA « La Haute Limougère » 37230 Fondettes.
- > Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.
- ➤ L'entreprise CONNECT TP

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 27 mars 2025 La maire,

Isabelle MÉLO

Pour le Maire absent

